

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Senneterre tenue le 16 février 2026 à 20 heures à l'hôtel de ville situé au 551, 10^e Avenue à Senneterre.

Étaient présents : Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse;
M. Raymond Matte, conseiller du quartier n° 1;
M. René Paquin, conseiller du quartier n° 2;
Mme Véronique Perrier, conseillère du quartier n° 3;
Mme Jade Morel-Garneau, conseillère du quartier n° 5;
Mme Marie-Pier Pelletier conseillère du quartier n° 6.

Formant quorum sous la présidence de Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse.

Étaient également présentes : Mme Anne-Renée Jacob, directrice générale;
Mme Martine Mainville, greffière.

Était absent : M. Danio Fournier, conseiller du quartier n° 4.

2026-36 Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu

Il est proposé par le conseiller René Paquin, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :

D'adopter l'ordre du jour en permettant l'ajout de sujets divers.

L'ordre du jour devra donc se lire comme suit :

1. Présences
2. Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026
4. Demandes dans la salle
5. Administration et ressources humaines
 - 5.1. Approbation de la liste des comptes à payer
 - 5.2. Dépôt des formulaires DGE-1038
 - 5.3. Abolition du poste de directeur des Services à la population et directeur général adjoint
 - 5.4. Adoption de la description de tâches du poste de journalier
 - 5.5. Organigramme
 - 5.6. Demande de prolongation de l'aide financière – Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux
6. Sécurité publique et incendie
 - 6.1. Nomination des pompiers et officiers du Service de sécurité incendie
 - 6.2. Rémunération payable aux pompiers du Service incendie
 - 6.3. Entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec été 2026
 - 6.4. Modification de la résolution n° 2025-217 – Personne autorisée à signer et déposer les documents (PEPPSEP)

2026-36 (suite)

7. Loisir, jeunesse, communautaire et saines habitudes de vie
 - 7.1. Soutien à la mobilisation du Réseau BIBLIO - projet de Loi C-15
 - 7.2. Journées de la persévérance scolaire
 - 7.3. Demande d'aide financière du Manoir du Chemin pour la Sobriété : brunch cabane à sucre
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2026-37 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire lecture;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Jade Morel-Garneau, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2026 soit approuvé tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

Demandes dans la salle

Aucune demande n'a été présentée en lien avec les points de l'ordre du jour par les citoyens présents dans la salle.

2026-38 Approbation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par la conseillère Jade Morel-Garneau :

Que la Ville de Senneterre approuve la liste des comptes à payer, préalablement vérifiée par le conseiller Raymond Matte, au montant de 187 850,24 \$ au fonds de l'état des activités financières.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt des formulaires DGE-1038

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice des Services administratifs et trésorière, Mme Carolle Lambert, fait le dépôt des formulaires DGE-1038, relatifs à la liste des donateurs et le rapport de dépenses, dûment complétés par toutes les personnes qui ont posé leur candidature lors de l'élection du 2 novembre 2025, soit :

- Nathalie-Ann Pelchat;
- Raymond Matte;
- René Paquin;
- Véronique Perrier;
- Danio Fournier;
- Jade Morel-Garneau;
- Marie-Pier Pelletier;
- Stéphane Ménard.

2026-39 **Abolition du poste de directeur des Services à la population et directeur général adjoint**

Il est proposé par le conseiller Raymond Matte, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre procède à l'abolition du poste de directeur des Services à la population et directeur général adjoint, présentement vacant, avec effet rétroactif au 6 février 2026 à 8 h 30.

Adoptée à l'unanimité

2026-40 **Adoption de la description de tâches du poste de journalier**

Attendu que la nouvelle convention collective prévoit le poste de journalier, lequel ne figurait pas à l'ancienne convention collective;

Attendu qu'aucune description de tâches n'était associée à ce poste jusqu'à présent;

Attendu que des discussions ont eu lieu afin de déterminer la nature et les responsabilités du poste de journalier au Service des travaux publics;

Attendu que la description de tâches du poste de journalier a été préparée et déposée pour considération par le conseil municipal;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Jade Morel-Garneau, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

Que le conseil municipal adopte la description de tâches du poste de journalier relative à ce poste telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

2026-41 **Organigramme**

Il est proposé par le conseiller René Paquin, appuyé par la conseillère Jade Morel-Garneau :

Que la nouvelle version de l'organigramme, datée du 16 février 2026, soit approuvée telle que présentée et qu'elle soit en vigueur à compter du 16 février 2026.

Adoptée à l'unanimité

2026-42 **Demande de prolongation de l'aide financière – Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Senneterre a adopté, le 15 mai 2023, la résolution n° 2023-124 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux pour le projet de l'église Saint-Paul;

Attendu que le Conseil du patrimoine religieux du Québec a accordé à la Ville de Senneterre une aide financière dans le cadre de ce programme;

Attendu que cette aide financière visait notamment la réalisation d'un audit technique du bâtiment;

Attendu que des sommes demeurent disponibles à l'intérieur de l'aide financière accordée;

Attendu que la Ville souhaite utiliser le solde de cette aide financière afin de compléter l'audit technique par des expertises additionnelles;

Attendu qu'une demande de prolongation de l'aide financière doit être autorisée par résolution du conseil municipal;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que le conseil municipal de la Ville de Senneterre autorise le dépôt d'une demande de prolongation de l'aide financière accordée par le Conseil du patrimoine religieux du Québec dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, relativement au projet de l'église Saint-Paul;

Que M. Martin Brassard, gestionnaire de projets ou Mme Anne-Renée Jacob, directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Senneterre, tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

2026-43 **Nomination des pompiers et officiers du Service de sécurité incendie**

Il est proposé par le conseiller Raymond Matte, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :

Que la Ville de Senneterre procède à la nomination des pompiers réguliers et des pompiers de relève, tels qu'énumérés sur le document daté du 5 février 2026 préparé par M. Samuel Lafrenière, coordonnateur du Service de sécurité incendie, et que la Ville reconnaisse les dates d'entrée en service de ces pompiers, telles qu'indiquées sur ce document.

Adoptée à l'unanimité

2026-44 **Rémunération payable aux pompiers du Service incendie**

Il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par le conseiller Raymond Matte :

Que la rémunération payable aux pompiers du Service incendie soit établie comme suit et qu'elle soit applicable à compter du 1^{er} décembre 2025 :

— Intervention : 50 \$ par pompier, quel que soit la durée de l'appel;

2026-44

(suite)

Toutefois, lorsque l'intervention excède trois (3) heures, une rémunération horaire additionnelle s'applique, selon le grade du pompier, comme suit :

- 20 \$ par heure supplémentaire pour les pompiers recrues et en formation;
- 25 \$ par heure supplémentaire pour les pompiers formés (pompier 1);
- 30 \$ par heure supplémentaire pour les officiers et directeurs.

Un pompier qui quitte l'intervention avant l'attribution des heures supplémentaires reçoit uniquement le montant forfaitaire de 50 \$.

Les heures d'intervention sont calculées à compter du début de l'appel initial jusqu'à la tenue du débriefage suivant la remise en fonction des équipements en caserne;

- Fin de semaine de garde : 120 \$ par pompier par fin de semaine de garde, avec un montant additionnel de 40 \$ pour une journée supplémentaire lors d'un jour férié;
- Pratique, réunion et activité demandée : 50 \$ par présence;
- Formation :
 - Salaire minimum en vigueur lors de la formation, payable immédiatement après l'obtention du certificat, pour les heures réelles de présence aux formations autres que celles exigées par le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;
 - Salaire minimum en vigueur lors de la formation, payable douze (12) mois après l'obtention du diplôme, pour les heures réelles de présence aux formations exigées par le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;
- Utilisation du véhicule personnel lors d'une intervention : 50 \$ par intervention lorsque le pompier utilise une motoneige, un véhicule tout-terrain ou un camion. L'essence est fournie.

L'utilisation d'un véhicule pour se rendre sur les lieux de l'intervention n'est pas visée;

- Visite de prévention : Salaire minimum en vigueur lorsque les pompiers accompagnent le préventionniste lors des visites de prévention.

Que l'application de ces rémunérations soit faite en fonction du règlement du Service incendie adopté le 1^{er} décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2026-45

Entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec été 2026

Il est proposé par la conseillère Jade Morel-Garneau, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :

Que Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Senneterre, une entente de partenariat à intervenir avec la Sûreté du Québec relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec à l'été 2026;

Que le conseil municipal désigne Mme Anne-Renée Jacob, directrice générale, à titre de personne-ressource aux fins de la mise en œuvre de cette entente;

Que le montant nécessaire pour payer la dépense de 7 650 \$ relative à cette entente soit pris à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

2026-46 **Modification de la résolution n° 2025-217 – Personne autorisée à signer et déposer les documents (PEPPSEP)**

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution n° 2025-217 le 1^{er} octobre 2025 relativement au Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

Attendu que ladite résolution autorise une personne à signer et à déposer, au nom de la Ville, les documents requis auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

Attendu que le conseil souhaite modifier l'identité de la personne ainsi autorisée;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Jade Morel-Garneau, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la résolution n° 2025-217 soit modifiée afin de remplacer Mme Mel-Annie Paquin, responsable de l'urbanisme, par Mme Anne-Renée Jacob, directrice générale, à titre de personne autorisée à signer et à déposer auprès du MELCCFP tous les documents relatifs à la demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

Que toutes les autres dispositions de la résolution n° 2025-217 demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

Adoptée à l'unanimité

2026-47 **Soutien à la mobilisation du Réseau BIBLIO - projet de Loi C-15**

Attendu que le projet de Loi C-15, actuellement à l'étude au Parlement fédéral, prévoit de retirer la tarification postale réduite accordée aux livres de bibliothèques des obligations de Postes Canada;

Attendu que cette tarification réduite constitue un levier essentiel au maintien du service de prêt entre bibliothèques, particulièrement pour les bibliothèques situées en milieu rural;

Attendu que la bibliothèque municipale de la Ville de Senneterre utilise le service de prêt entre bibliothèques afin d'offrir à ses usagers un accès élargi aux collections documentaires;

Attendu que l'abolition de cette tarification préférentielle entraînerait une hausse importante des coûts d'expédition et pourrait compromettre la pérennité du service de prêt entre bibliothèques;

Attendu que le Réseau BIBLIO de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec sollicite l'appui des municipalités afin de maintenir cette mesure favorisant l'accès équitable à la culture et à l'information;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :

Que la Ville de Senneterre appuie la mobilisation du Réseau BIBLIO visant le maintien de la tarification postale réduite pour les livres de bibliothèques;

Que la Ville de Senneterre transmette une lettre au ministre fédéral concerné afin de lui faire part de son appui au maintien de cette mesure essentielle;

Et que copie de la présente résolution soit transmise au Réseau BIBLIO de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

Adoptée à l'unanimité

2026-48 **Journées de la persévérance scolaire**

Attendu que la persévérance scolaire est l'affaire de tous et que la Ville de Senneterre contribue activement à soutenir ses jeunes citoyens dans leur réussite éducative;

Attendu que les Journées de la persévérance scolaire (JPS), qui se tiendront du 16 au 20 février 2026, offrent une occasion unique de mobiliser la communauté autour de l'importance de l'éducation et de la persévérance;

Attendu que ces journées marquent cette année leur 22^e édition, témoignant de leur importance en tant qu'événement mobilisateur et inspirant pour sensibiliser la population à cet enjeu clé;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Jade Morel-Garneau, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :

Que la Ville de Senneterre reconnaisse les Journées de la persévérance scolaire comme une occasion importante pour encourager la mobilisation collective autour de la réussite éducative et réitère son engagement à soutenir cette cause en collaboration avec ses partenaires locaux.

Adoptée à l'unanimité

2026-49 **Demande d'aide financière du Manoir du Chemin pour la Sobriété : brunch cabane à sucre**

Il est proposé par le conseiller Raymond Matte, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre achète 10 billets pour le brunch cabane à sucre du Manoir du Chemin pour la Sobriété à titre d'aide financière au profit de cet organisme qui débutera le dimanche 22 mars avec son brunch de 9 h 30 à 14 h 00 et se poursuivra toute la semaine du 23 au 25 mars de 11 h 30 à 13 h 00;

Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Une période de temps est accordée pour répondre aux questions des citoyens présents.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Nathalie-Ann Pelchat
Mairesse

Martine Mainville
Greffière